



Rodez, le 17 avril 2026,

Objet : demande d'audience sur les Frais de déplacements.

Madame la DASEN,

Le Se-Unsa de l'Aveyron souhaite attirer votre attention sur la problématique des frais de déplacement des personnels.

Dans notre département étendu, de nombreux personnels sont amenés à se déplacer pour exercer leur service :

Les personnels affectés dans les écoles et établissements :

- Enseignants en service partagé (1D et 2D)
- AESH en service partagé

Les Personnels itinérants :

- Personnels RASED ou d'accompagnement spécifiques (EANA- TSA)
- Enseignant référents MDPH
- animateurs langues
- Conseillers pédagogiques
- Coordinateurs
- IEN

Certains doivent jongler avec une enveloppe allouée toujours insuffisante, d'autres déclarent leurs déplacements, réguliers ou ponctuels, tous obtiennent de modiques remboursements, avec des retards conséquents.

Le Se UNSA dénonce depuis de nombreuses années l'irrégularité du mode de remboursement appliqué. Or en référence à la circulaire n°2015-228 du 13 janvier 2016 nous vous rappelons les points suivants :

- L'utilisation d'un véhicule personnel pour se déplacer dans le cadre de ses missions n'est possible qu'après autorisation délivrée par la DSDEN.
- Les frais de transports sont remboursés sur la base du tarif de transport public des voyageurs quand il existe une ligne de transport.

- Les frais de transports sont remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté, si aucune ligne de transport public n'est existante ou adaptée aux besoins du service.

Face à l'augmentation du coût du carburant nous percevons comme encore plus injuste :


- L'application d'un remboursement sur la base du tarif 2nd classe SNCF lorsque les transports collectifs sont inexistantes.
- Des animations pédagogiques mal défrayées, éloignées des écoles, pour lesquelles les enseignants dépensent temps et argent sans qu'aucune alternative ne soit proposée (visio par exemple).
- Des entretiens de personnels AESH distants du lieu de travail sans défraiement.
- Des procédures de déclaration des déplacements complexes (pour le personnel AESH notamment).

Aussi nous souhaitons urgemment pouvoir vous rencontrer afin de trouver au plus vite des solutions à proposer aux personnels qui, particulièrement dans cette période d'inflation de coût des carburants, ne doivent pas être amenés à payer pour pouvoir travailler.

Si l'Education Nationale n'a pas les moyens de faire fonctionner ses services, elle ne peut exiger de ses personnels qu'ils payent à sa place.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Soyez assurée de notre attachement au service public d'éducation.

Sophie Héran 

Secrétaire départementale Se-Unsa 12.